

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
Commune de GERMAINE

ARRÊTE MUNICIPAL n° 2020-37

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le maire de la Commune de Germaine,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel - Echelon	Grade d'avancement
1- BOITEL Chantal	d'adjoint territorial d'animation- Echelon 09	adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 01/01/2020
2-		
3-		
4-		

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à GERMAINE, le 01 juillet 2020

Le Maire,



Philippe CAPLAT